

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 1663**

présenté par
Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

ARTICLE 9

À l'alinéa 3, après le mot :

« compagnie »

insérer les mots :

« ainsi que celles sur les produits sous marque de distributeur et celles financées par le distributeur ou le fournisseur »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise l'encadrement en valeur et en volume des opérations promotionnelles afin de prendre en compte tous les types de promotion.